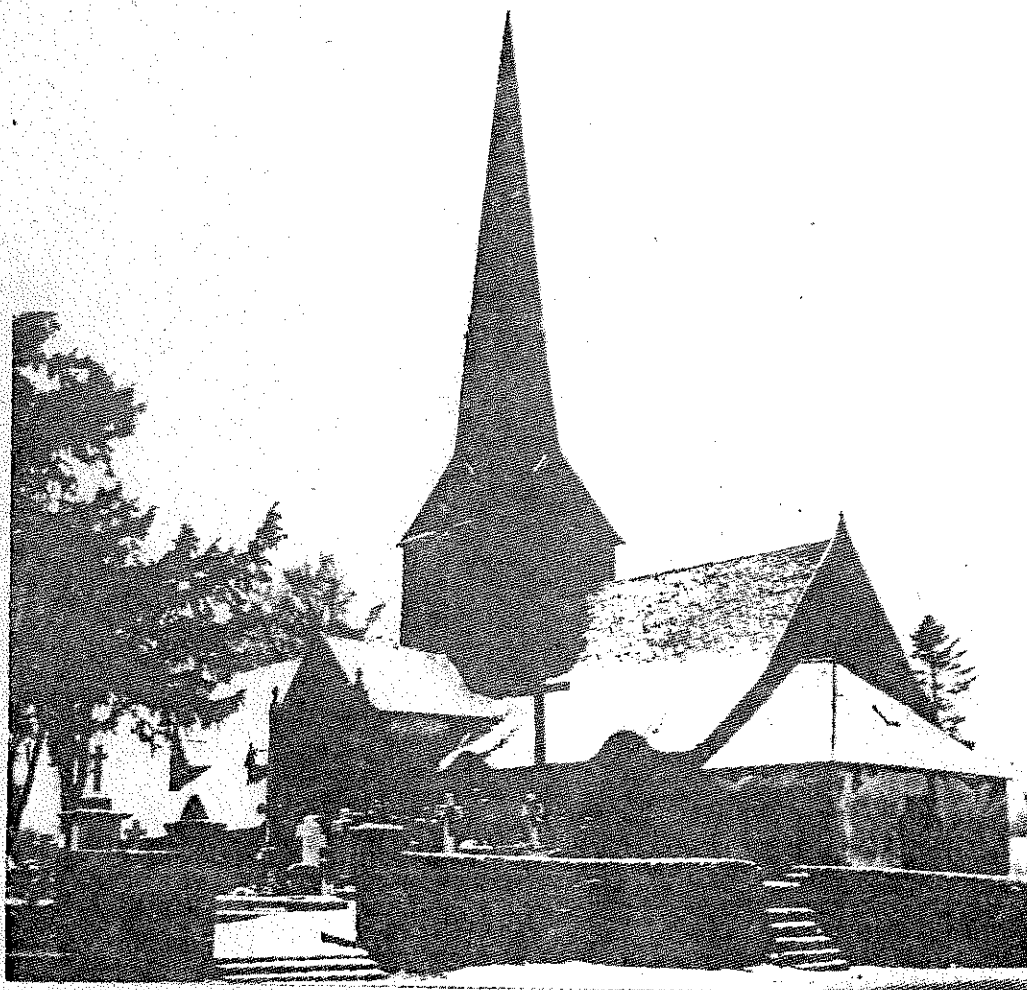




COMMUNE de CALAN



**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATIONS**



N°2

LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année, il est d'usage de faire le point sur la période écoulée et de se tourner vers l'avenir. L'année 1984, aura été pour votre Commune et pour votre équipe municipale une année largement satisfaisante.

Il est vrai, nous avons la réalisation du groupe scolaire avec salle polyvalente qui nous a pris beaucoup de notre temps, mais je crois que cette réalisation était nécessaire et que notre devoir est de préparer l'avenir de nos enfants et, à travers eux, l'évolution de la commune.

C'est pourquoi, je suis persuadé d'exprimer l'opinion de tous en demandant aux enfants, à tous les Calanais de respecter ces lieux qui sont les leurs.

Les travaux de bitumage au lotissement communal sont terminés ainsi que l'aménagement des vestiaires.

L'année 1984 aura été marquée par de grands travaux indispensables pour demain.

J'ai une pensée particulière pour ceux qui, victimes de la crise économique très grave que nous subissons, sont à la recherche d'un emploi en souffrant dans leur dignité de femmes et d'hommes.

Cependant, chacun sait que la Municipalité seule ne peut guère remédier à cette situation.

Pour notre modeste part, nous essaierons d'utiliser sur la Commune les T.U.C. réservés aux jeunes de 16 à 21 ans, financés par l'Etat qui, hélas, ne sont pas des emplois à temps complet mais une manière de motiver les jeunes aux services des collectivités locales.

Il arrive souvent que les comptes-rendus du Conseil Municipal ne paraissent pas dans les journaux, en particulier dans Ouest-France, nous le déplorons malgré nos efforts pour envoyer par écrit les comptes-rendus, nous nous en excusons auprès de vous.

Pour information, nous vous faisons part de l'essentiel des délibérations qui ont été prises par le Conseil Municipal en 1984 dans ce bulletin.

Aussi, pour l'année 1985, le Conseil Municipal se joint à moi pour formuler sincèrement, pour vous et vos familles, pour ceux qui souffrent du chômage, de la maladie, de la solitude, les vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé et de prospérité que vous êtes en droit d'attendre.

Le Maire.

DEMOGRAPHIE DE LA COMMUNE

RECENSEMENT

Suite au recensement complémentaire effectué courant Octobre, la Commune compte 579 habitants, seules les constructions édifiées après Mars 1982 ont été prises en compte. En réalité, nous sommes plus de 600 habitants à CALAN.

NAISSANCES enregistrées au cours de l'année :

Anna LE DOUSSAL	Delphine LE ROUX
Antoine TABOURDEAU	Mathilde CANO
Marie LE MOING	Carole STEVENS
Maud TANGUY	Romain TIAEHAU

MARIAGES enregistrés au cours de l'année :

Paul EVANS et Marie-Thérèse MOREL, le 22 Juin
Olivier GUANZIROLI et Myriam LE CARDIEC, le 28 Juillet

DECES enregistrés au cours de l'année :

Mme Vve THIERY née LE HEN Perrine, le 1er Janvier
Mr FIO Patrick, le 14 Août

RENSEIGNEMENTS

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Secrétariat : Tous les matins de 8 H 30 à 12 H (sauf le
lundi jusqu'au mois de Juin)
Mardi : de 13 H 30 à 17 H 30
Jeudi : de 13 H 30 à 17 H 30
Vendredi : de 13 H 30 à 17 H 30

Mr SALVAT, Maire assure une permanence les :

Mardi : de 17 H à 18 H
Jeudi : de 17 H à 19 H
Samedi : de 10 H à 12 H

Mme LE GUEHENNEC, 1er Adjoint, assure une permanence les :

Lundi : de 16 H 30 à 18 H
Samedi : de 10 H 30 à 12 H

Mr BEAUMONT, 2ème Adjoint, assure une permanence les :

Mercredi : de 17 H à 18 H
Samedi : de 10 H 30 à 12 H

GARDERIE MUNICIPALE

Elle est assurée les : lundi-mardi-jeudi et vendredi
de 7 H 30 à 8 H 50
de 16 H 30 à 18 H

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

Un ramassage est effectué le lundi en début d'après-midi.

COMMISSION DES FINANCES

COMPTE-RENDU DES DEUX GRANDES ORIENTATIONS DU

BUDGET PRIMITIF 1984

1ère ORIENTATION :

a) Poursuite des projets de l'ancien Conseil Municipal.

b) En 1982, il y avait des plans et un permis de construire pour une maternelle avec salle polyvalente pour un montant de 1 620 000 F, ce projet a été modifié dans sa structure en 1983 par le nouveau Conseil Municipal. Ce montant nous a servi de référence et, à ce jour, le financement s'est fait sur cette base avec un emprunt de 1 200 000 F à la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de 15 et 20 ans.

Au Budget Primitif de 1983, il aurait été judicieux d'inclure une partie de l'investissement du groupe scolaire avec salle polyvalente pour éviter une pression fiscale importante aujourd'hui si tel était l'intention de mon prédécesseur de faire ce complexe.

Avant le Budget 1984, j'ai présenté au Conseil Municipal une étude sur les conséquences financières du projet de construction de ce groupe où il apparaissait un élément d'appréciation par la structure de la fiscalité locale sur la taxe d'habitation où sur 137 redevables cotisant réellement à la taxe d'habitation, la cotisation moyenne ressortait à 566 Francs, 70 cotisants payaient moins de 566 Francs par an.

En s'appuyant sur les données de la taxe d'habitation dont le produit est le plus élevé des quatre taxes (elle représente à elle seule 40 % des impôts locaux), cela permettait de constater que les taxes les plus élevées se rapportaient généralement à des constructions récentes, c'est-à-dire à une population jeune.

Si, de surcroît, on tient compte du projet de lotissement qui existe sur la commune et qui devrait se traduire par une augmentation de la population, donc des contribuables, on peut trouver là, dans un proche avenir, des sources de nouvelles recettes fiscales pour la Commune. Cela commence par se traduire dans les faits, cette année on observe une augmentation physique des bases de 10,8 %.

2ème ORIENTATION :

L'emploi permanent du secrétariat à compter du 1er Septembre 1984.

En résumé, voilà les deux orientations qui font que le Budget 1984 est important par rapport à celui de 1983.

BUDGET PRIMITIF DE 1984

L'augmentation de la pression fiscale sur l'ensemble de la section de fonctionnement sera de 20,75 % et en moyenne de 56 % sur la feuille d'imposition.

Ce Budget a été voté à l'unanimité le 27 Février 1984.

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du C.M.	Variation de taux	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante
Taxe d'Habitation	847 570	8,92 %		75 603
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	359 030	8,08 %	2,005%	29 010
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	197 640	21,60 %		42 690
Taxe Professionnelle	443 750	8,78 %		38 961
TOTAL				186 264

B A L A N C E G E N E R A L E

Libellés	Propositions du Maire
D E P E N S E S	2 350 653
Dépenses de Fonctionnement	537 324
Dépenses d' Investissement	1 813 329
R E C E T T E S	2 391 294
Recettes de Fonctionnement	577 965
Recettes d' Investissement	1 813 329
Excédent global de clôture (1)	40 641

(1) Excédent destiné au financement du remboursement de l'annuité de l'emprunt de 1 200 000 Francs contracté pour le groupe scolaire et qui viendra à échéance pour la première fois en 1985.

GROUPE SCOLAIRE SALLE POLYVALENTE

MONTANT DES MARCHES

		PRIX H.T.	PRIX T.T.C.
GROS-OEUVRE	LE DOUAIRON	329 742,44	391 074,53
CHARPENTE	LE DOUAIRON	85 658,24	101 590,67
COUVERTURE	HERVIEUX	119 900,00	142 201,40
MENUISERIE ALU.	LE TALLEC	131 127,36	155 517,05
MENUISERIE BOIS	LOY	206 154,44	244 499,16
PLATRERIE	VIGOT	53 984,71	64 025,87
CHAPES ET SOLS	NEVANEN	72 611,30	86 117,00
PLOMBERIE	POEZEVARA	54 689,00	64 861,15
ELECTRICITE	EVENO	136 200,30	161 533,54
CHAUFFAGE			
PEINTURE	T.M.T.	58 446,96	69 318,09
TOTAUX		1 248 514,60	1 480 738,20
HONORAIRES ARCHITECTE		132 337,00	156 952,00
TOTAUX		<u>1 380 851,60</u>	<u>1 637 690,20</u>
<u>SUPPLEMENTS</u>			
CHARPENTE	- Renforcement solivage et charpente	6 195,00	7 347,27
ELECTRICITE	- Eclairage préau - canalisations pour sono	3 550,00	4 210,00
CARRELAGE	- Remplacement des sols plastiques	8 560,00	10 152,16
	- Fourniture et pose encadrement cornières et paillason	1 640,00	1 945,04
TOTAL DES SUPPLEMENTS :		<u>19 945,00</u>	<u>23 654,77</u>
<u>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX :</u>		<u>1 400 796,60</u>	<u>1 661 344,97</u>

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEE 1984

JANVIER

- Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction d'un groupe scolaire et salle polyvalente établi par Monsieur GOSSELIN, Architecte à CARNAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé et a adopté à l'unanimité ce projet. Il a, en outre, autorisé Mr Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place du financement de cette opération.

- Une subvention de 200 F est accordée au Centre Technique Agricole de PLOUAY (2 élèves de CALAN fréquentent ce centre).

FEVRIER

- Le Budget Primitif est voté à l'unanimité.

- Mr Le Maire présente au Conseil le marché d'ingénierie à passer avec Mr GOSSELIN.

- Subventions votées :

. 4 007 Francs à la cantine scolaire

. 3 675 Francs à l'Association Sportive Calanaise

. 2 000 Francs au Comité des Fêtes.

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente d'un terrain communal situé derrière le presbytère. Deux lots ont été vendus. Montant de la vente 100 000 Francs.

- Mr BRUZULLIER Jean-Pierre s'engage à céder à la Commune une surface de terrain (120 M2) en bordure du chemin rural menant à Guernalon. Cession acceptée par le Conseil Municipal.

AVRIL

- Emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 960 000 Francs pour une durée de 20 ans (groupe scolaire et salle polyvalente).

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable au ramassage des ordures ménagères par Mr LE NY Georges en remplacement de Mr LE LU Eugène à partir du 1er Avril.

- L'allocation scolaire, d'un montant de 580 Francs, sera utilisée pour l'achat de matériel scolaire.

- Accord des indemnités de logement des instituteurs, soit la somme de 7 358 Francs à Madame DELALEE et Monsieur VIOT.

JUIN

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un emploi d'agent de bureau dactylographe à temps complet.

- Une subvention de 650 Francs est accordée à la Société de Chasse communale.

- Sur approbation du Conseil, il a été décidé de reconsidérer le tarif des cotisations d'eau concernant le réseau d'eau annexe.

TARIFS 1984

Abonnement - Consommation	
jusqu'à 30 M3	= 62,70 F
de 31 à 150 M3	= 1,04 F le M3 supplémentaire
plus de 150 M3	= 0,83 F

AOÛT

- Emprunt contracté auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités locales d'un montant de 240 000 Francs au taux de 13,95 % pour une durée de 15 ans (groupe scolaire et salle polyvalente).

- Une indemnité de 350 Francs par collecte hebdomadaire des ordures ménagères est accordée à Mr LE NY Georges à compter du 1er Septembre.

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de renouvellement d'exploitation de la carrière de Poulgourio par la S.A. SOTRAMA de LORIENT pour une durée de dix ans.

SEPTEMBRE

- Une subvention de 2 346 Francs est accordée à l'Association des Parents d'Elèves de l'école publique. Les classes de CM1 et CM2 devant suivre l'enseignement des classes de neige courant Février 1985 dans le Massif Central. 17 élèves sont concernés.

- Avis favorable du Conseil Municipal à la création d'un poste à temps partiel d'employée de garderie à compter du 1er Novembre. Ce poste a été confié à Melle Véronique GUILLERMIC.

OCTOBRE

- Le Compte Administratif a été voté à l'unanimité et s'établit comme suit :

<u>DEPENSES</u>	Section de Fonctionnement	605 391,91 F
	Section d'Investissement	: 614 283,03 F
<u>RECETTES</u>	Section de Fonctionnement	: 606 454,85 F
	Section d'Investissement	: 614 285,25 F
Excédent :		1 065,16 F

- Le Budget Supplémentaire a été voté à l'unanimité et s'équilibre tant en Recettes qu'en Dépenses à la somme de 660 507,70 F

- Une subvention de 95 Francs par élève est accordée aux 20 élèves fréquentant l'école primaire du Sacré-Coeur de PLOUAY, soit la somme de 1 900 Francs.

- Une subvention de 30 Francs par élève est accordée aux : 55 élèves de l'école publique et aux 20 élèves de l'école primaire du Sacré-Coeur de PLOUAY pour participation à l'Arbre de Noël, soit la somme de 2 250 Francs.

- Une subvention de 138 Francs par élève est accordée à deux élèves de la Commune fréquentant l'école primaire du Sacré-Coeur de PLOUAY devant suivre l'enseignement des classes de neige courant Décembre en Haute-Savoie.

- Une subvention de 138 Francs est accordée à un élève fréquentant l'Ecole Nationale de Perfectionnement de PLOEMEUR devant participer à une classe de neige courant Mars 1985 dans le CANTAL.

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de travaux supplémentaires concernant la construction du groupe scolaire et de la salle polyvalente notamment pour l'exécution des travaux suivants : Renforcement du solivage et de la charpente, éclairage du préau, remplacement des sols plastiques par du carrelage pour un montant de : 23 654,77 Francs.

- Une subvention de 1 666 Francs est accordée au Club des Personnes Agées de la Commune.

- Un colis de Noël est offert par la Municipalité aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux nécessiteux de la Commune. Ce colis d'une valeur de 70 Francs sera distribué à une soixantaine de personnes.

- Mr Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de contracter une assurance dommage-ouvrage obligatoire concernant la construction du groupe scolaire et de la salle polyvalente. Après avoir étudié plusieurs propositions, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition d'assurance de la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics de LORIENT pour un montant de 26 000 Francs.

DECEMBRE

- Suite à la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Lycée de HENNEBONT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°) de s'associer aux communes intéressées,

2°) d'adopter les statuts, en particulier en ce qui concerne la fixation de la part contributive de la Commune aux dépenses du Syndicat,

3°) de procéder à la désignation des délégués au Comité syndical. Ceux-ci, élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, sont : Mr SALVAT Serge et Mme LE GUEHENNEC Marguerite.

- Approbation du G.A.R.N.U. par le Conseil Municipal.

- Avis favorable du Conseil Municipal à la création de vitraux à l'église, Acceptation du versement d'un fond de concours d'un montant de 1 901,40 Francs correspondant à la part de la Commune, soit 25 % de la dépense prévue.

- Suite à la demande formulée par Madame DE LA BARGE DE CERTEAU, propriétaire du chemin privé accédant au village de Kerlau, souhaitant que ce chemin devienne chemin communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la proposition.

BIBLIOTHEQUE

Comme vous le savez, depuis un an déjà, fonctionne une bibliothèque municipale. Elle se tient actuellement dans les locaux du CLUB DU 3ème AGE, mais nous espérons émigrer, prochainement, vers une pièce chauffée.

Les permanences sont tenues actuellement par neuf "volontaires" et elles ont lieu les MERCREDI, de 11 H à 12 H, et SAMEDI, de 14 H à 15 H.

La Bibliothèque Centrale de Prêt nous approvisionne une fois par trimestre. 250 livres environ nous sont remis :

- . 150 pour enfants (de la bande dessinée à la documentation pour Juniors)
- . 100 pour adultes (du roman breton aux biographies)

Une trentaine de personnes sont des lecteurs assidus (parmi eux beaucoup d'enfants) et nous en sommes très heureux. Malgré tout, je profite du Bulletin Municipal pour lancer un appel à tous les Calanais, car je suis persuadée qu'il y a encore des lecteurs parmi vous.

Aussi, venez nombreux, nous vous attendons !

==+==+==+==+==+==+==

AIDE SOCIALE

Le bureau d'Aide Sociale, composé de :
Mme LE GUEHENNEC - Mme WEBER - Mme CANO - Mme LE MOING - Mme CARRE -
Mr DANIEL a traité 12 dossiers durant l'année 1984.

Il s'est réuni à chaque fois que cela s'est avéré nécessaire, que ce soit pour des demandes d'aide ou de renseignements ou pour préparer le colis des anciens.

Chaque membre de la commission se tient à la disposition de celui d'entre vous qui le désire pour toutes les questions que vous pourriez vous poser. N'hésitez pas, il vous recevra personnellement et sa discrétion vous est assurée.

Mme LE GUEHENNEC

COMMISSION VOIRIE

LOTISSEMENT COMMUNAL

Les travaux en revêtements ont été traités. Suite à l'appel d'offres du 4 Octobre 1984, en collaboration avec les services de l'Équipement d'HENNEBONT, nous avons retenu la Société ROL-LISTER. Montant des travaux : 76 626,86 Francs.

VOIRIE COMMUNALE

Le débroussaillage des voies communales a été effectué par Monsieur LE TOULLEC pour un montant de 10 110 Francs, prix inférieur à l'année passée.

Nous avons fait l'entretien habituel, rebouchage des trous sur les chaussées (Beg-er-Lann, Manéduel,...), nettoyage du Bourg, creusement de quelques fossés (Beg-er-Lann, Cosquéric, groupe scolaire), élargissement de la chaussée partant du Bourg vers le lotissement Le Réour. Creusement d'un fossé pour évacuation des eaux pluviales derrière le presbytère. Renforcement de deux chemins communaux.

ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE

Les différents travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- LE ROUZIC : Aménagements extérieurs
- LE DOUAIRON : Assainissement
- ROL-LISTER : Bitumage et trottoirs

Tous ces travaux sont arrêtés pour l'instant pour cause de mauvais temps, il en est de même pour la route qui mène à ce groupe scolaire.

DEGATS OCCASIONNES PAR LE DEGEL

Malgré l'arrêté municipal mettant en place des barrières de dégel interdisant le passage de véhicules de plus de 6 tonnes, nous avons constaté que la chaussée CALAN - LANVAUDAN est dans un état préoccupant.

La commission voirie doit se réunir très prochainement et prendra les décisions qui s'imposent, avec l'accord du conseil municipal, pour remettre en état, dans un proche avenir, les secteurs touchés. Un devis sera demandé aux services de l'équipement pour avoir une idée du montant des dégâts causés par les intempéries.

Nous constatons que certaines personnes, pour labourer les champs, n'hésitent pas à supprimer les fossés qui bordent les chemins communaux, et c'est regrettable. Les eaux pluviales s'écoulent sur la route, en détériorent le goudronnage, ou pénètrent dans ces mêmes champs qui se trouvent inondés au moment des grandes pluies.

Pour les entrées de champs, ou de maisons individuelles, nous recommandons de poser des buses que vous pouvez retirer auprès de la mairie.

Nous demandons aux Calanais, pour le bien de tous, de respecter les fossés, dont l'entretien coûte très cher à la commune.

COMMISSION DE L'URBANISME

CERTIFICATS D'URBANISME : 6 délivrés en 1984 { 5 accordés
1 refusé

PERMIS DE CONSTRUIRE : 15 délivrés au cours de l'année.

P. O. S.

L'étude d'un Plan d'Occupation des Sols de la Commune a été prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 16 Février 1984.

Dans le cadre des dispositions de l'Article L 111-1-3 du Code de l'Urbanisme modifié par la Loi n° 83-8 du 7 Janvier 1983, la Municipalité a décidé d'établir, en accord avec Monsieur Le Préfet du Morbihan, le Guide d'Application du Règlement National d'Urbanisme. Un plan a été dressé avec le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture suite aux différentes réunions des 10 Avril - 10 Mai et 4 Juin 1984.

Le G.A.R.N.U. délimite pour les deux années à venir les zones constructibles.

1) Périmètre d'extension du Bourg

Un développement plus ample sera étudié dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols par la délimitation des zones NA. Ces zones NA obligeront à l'étude de plans d'aménagement d'ensembles et impliqueront la création d'une voirie structurant l'extension du Bourg, laquelle s'est surtout, jusqu'alors, réalisée par rapport aux voies de circulation.

2) Quelques périmètres constructibles sont inscrits à l'appui du Bourg, en nombre limité du fait de l'activité agricole existante et du réseau public d'adduction d'eau potable insuffisant.

Pour tous renseignements concernant le G.A.R.N.U. et l'élaboration du P.O.S., vous pouvez consulter les plans à la Mairie.

BATIMENTS COMMUNAUX

VESTIAIRES

Les travaux de raccordement au réseau d'eau potable et à l'assainissement du groupe scolaire sont terminés depuis Décembre.

Pour l'aménagement intérieur, la Municipalité et moi-même remercions les bénévoles qui ont pris à coeur la réalisation de ces travaux.

EGLISE

Rénovation des vitraux Nord, ces travaux d'un montant de 30 000 F environ sont subventionnés à 75 % par les Bâtiments de France, le reste étant à la charge de la Commune.

L'installation électrique est vétuste, il y a danger de court-circuit. Il devient donc urgent de refaire cette installation. La Commune prendra, à sa charge, la moitié du financement, la Paroisse financera l'autre moitié. Des devis ont été demandés à diverses entreprises de la région.

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE PONT. SCORFF

Les travaux prévus en 1984 comme l'extension du réseau d'eau sur la route de Lanvaudan, l'alimentation du groupe scolaire, du terrain des sports, du lotissement Le Réour, du terrain communal, la finition du réseau de Cosquéric et enfin l'implantation de deux pompes à incendie sont terminés depuis Décembre.

Suite à la réunion du Syndicat d'Eau Potable, en date du 7 Janvier 1985, une demande de travaux d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Commune a été sollicitée en ce qui concerne :

- le quartier de Poulgourio
- les villages de Guernalon et Kerhalloch (3 fermes et 4 habitations).

Ces secteurs sont actuellement alimentés par des installations datant d'une vingtaine d'années.

Le comité du syndicat, après avoir délibéré, donne, à l'unanimité, son accord pour que l'alimentation en eau de ces deux secteurs, à partir du réseau du syndicat, soit mise à l'étude.

CIRCUIT ANNEXE DE CALAN

Pour 1985, il sera fait des travaux d'entretien de tous les groupes de pompage de la commune, en particulier, celui de Kergarenne qui n'a jamais été terminé depuis 1982 et qui a souffert du froid cet hiver.

Une décision sera prise au prochain Conseil Municipal en collaboration avec la commission de l'eau.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Le renforcement de la ligne de Kergarenne a été terminé courant Mars 1984 suite à l'accord technique de l'Electricité de France obtenu en Novembre 1983.

L'alimentation en électricité du groupe scolaire et des vestiaires s'est faite en souterrain par décision de l'Ingénieur Départemental de l'Agriculture. Cette solution a prévalu à celle de la Commune qui proposait le déplacement de la ligne de moyenne tension avec l'implantation d'un poste de 250 KW sur le terrain des sports. Cela aurait permis de desservir toute la zone.

La route qui dessert le groupe scolaire est éclairée par trois lampadaires supplémentaires.

COMMISSION DES SPORTS

LA VIE SPORTIVE SUR LA COMMUNE

Le sport est une des principales sources d'animation de notre vie locale. Il contribue pleinement au développement et à l'épanouissement de chacun. Il facilite aussi les rapports entre les gens.

Nos encouragements iront à l'Association Sportive Calanaise qui est bien partie pour monter en division supérieure. Bien sûr le championnat n'est pas terminé et notre souhait est que cette équipe ne relâche pas ses efforts jusqu'à la fin de la saison.

Il faut souligner le travail accompli par tous les dirigeants, bénévoles, ce sont eux qui animent et font vivre le club avec discrétion et une disponibilité de tous les instants.

A.S.CALAN

Equipe Seniors - A -

Malgré l'accession ratée de peu la saison dernière (un point), l'A.S.C. est repartie du bon pied puisqu'elle est en tête ex-aequo à la fin de la poule aller. L'entraîneur Francis GUILLEMOTO et le Président Jean-Pierre BRUZULLIER, ainsi que tous les joueurs croient fermement à l'accession en fin de saison.



L'équipe de Calan en compagnie des principaux dirigeants après sa victoire.

Equipe - B -

Après un départ très médiocre (dernier après six matches), l'équipe s'est ressaisie et se hisse doucement vers le milieu du classement. Le moral est au beau fixe avec espoir que ces bons résultats seront confirmés lors de la poule retour.

Minimes

Une toute nouvelle équipe a été créée cette saison, elle surprend agréablement car elle est quatrième au classement à l'issue de la poule aller. En progressant dans ce sens, l'avenir du Club sera assuré, espérons le, par ces jeunes joueurs qui ont ce tempérament de gagnateur.

Poussins

Derniers la saison dernière, premiers cette saison à la mi-championnat, voilà la plus belle récompense pour ces tous jeunes joueurs et joueuses qui prouvent qu'en persévérant on obtient des résultats.

Débutants

Ce sont les poucets du football (5 à 7 ans) mais ils ont la foi et tout l'avenir devant eux. Classés au milieu du tableau, ce qui est bien pour une première année de pratique, ils acquièreront auprès de leurs aînés les rudiments de ce jeu.

CYCLOTOURISME

Les premières randonnées sont prévues pour début Avril. Le nombre des licenciés est d'une vingtaine (hommes et femmes) et nous encourageons d'autres volontaires à se joindre à ce groupe. Nous rappelons que ces randonnées s'effectuent le dimanche matin et les circuits peuvent être consultés au panneau d'affichage devant la Mairie.

VIE ASSOCIATIVE

Au courant de l'année 1984, l'A.S.C. a organisé un bal qui s'est déroulé le samedi de Pâques et qui a connu son succès populaire habituel. Un tournoi de football a eu lieu au mois d'Août et un concours de belote au mois de Janvier.



Un beau carré d'as...

Pour l'année 1985, un bal est prévu le samedi de Pâques 6 Avril, Calanais et Calanaises retenir cette date.

Un tournoi de football, courant Août, regroupera quatre équipes du Canton. Un concours de boules se déroulera début Septembre.

Michel LE SAEC

INAUGURATION DU GROUPE SCOLAIRE SALLE POLYVALENTE

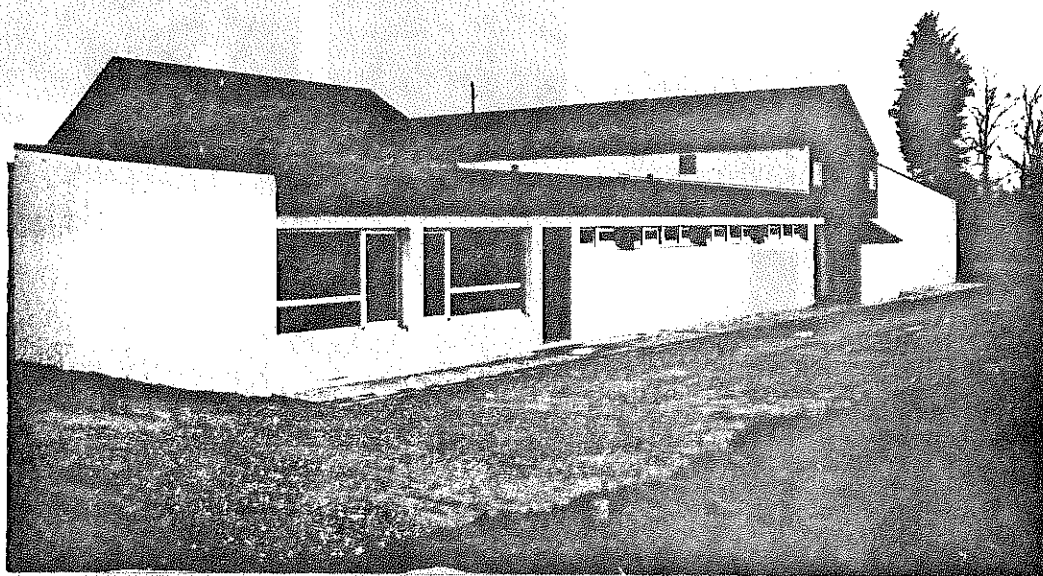
Commencé seulement début Juin, ce bâtiment a été inauguré le Vendredi 28 Décembre, en soirée, en présence de nombreuses personnalités.

Ainsi, répondant à l'invitation de Monsieur Le Maire et du Conseil Municipal, s'étaient déplacés pour la circonstance : Monsieur BENNETIERE, Commissaire-Adjoint de la République, Monsieur GIOVANELLI, Député-Maire, Monsieur Yves LE CABELLEC, Conseiller Général et Maire, les Maires du Canton de PLOUAY, Les Maires de CLEGUER, de LANDAUL et d'ORNAISONS. S'ajoutaient à ces personnalités Monsieur Le Recteur, Monsieur Le Percepteur, Monsieur L'Ingénieur des Equipements d'HENNEBONT, les Architectes Messieurs GOSSELIN et GUILLOUET, les Notaires et les Artisans qui ont contribué à l'élaboration de cette construction.

Les commissions municipales, extra-municipales, le personnel communal et les représentants des diverses associations de CALAN étaient également invités.

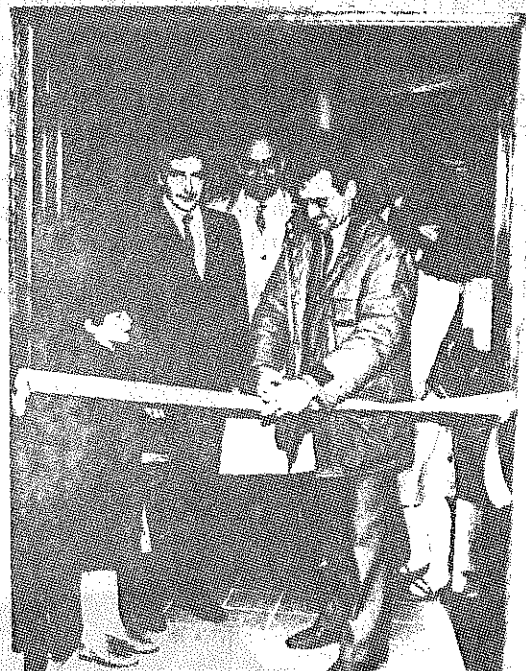
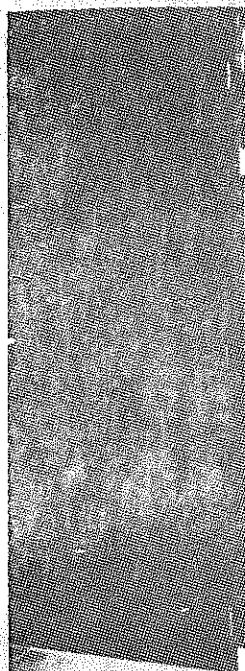
Nous vous présentons quelques photos de cette soirée.

batiment
côté ouest





**M. le Sous-Préfet
coupe le ruban du
groupe scolaire**



**M. le Député
coupe le ruban de
la salle polyvalente**



**discours
d'accueil**



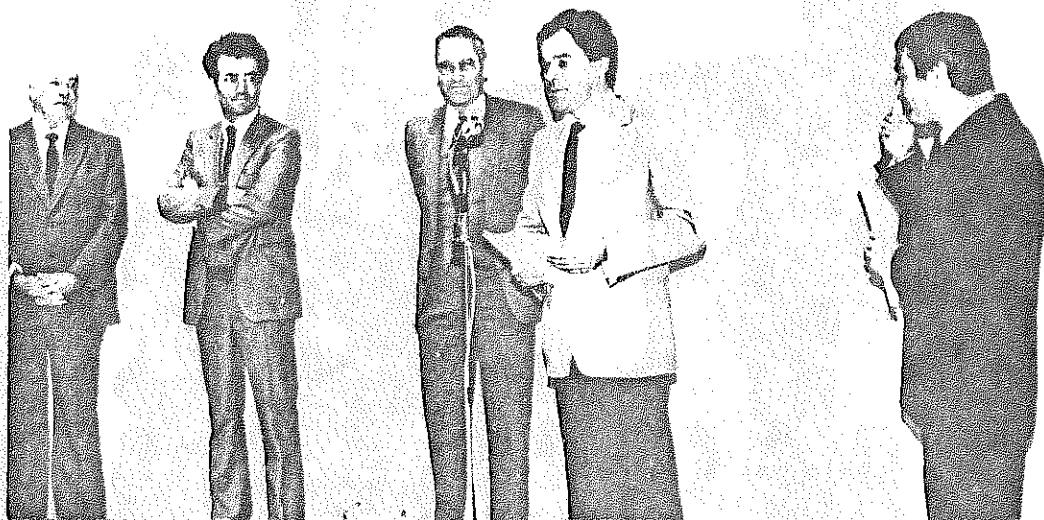
JUMELAGE

L'anniversaire du jumelage de notre Commune avec celle d'ORNAISONS (Aude) a donc eu lieu le 28 Décembre 1984, en présence de nombreuses personnalités et de beaucoup de Calanais venus pour l'inauguration du groupe scolaire.

Cette cérémonie s'est déroulée dans la joie et les discours avant la remise des souvenirs. Nous leur avons donné des médailles commémorant cet anniversaire, mais, nos amis Ornaisonnais ont offert des produits de chez eux. Toutes les personnalités, de Monsieur Le Sous-Préfet aux Maires du Canton, sont parties avec une valisette de vins de l'Aude. Quel souvenir pour eux !

Monsieur Yves LE CABELLEC, Conseiller Général et Maire, a remis la médaille de la Ville de PLOUAY au Maire d'ORNAISONS.

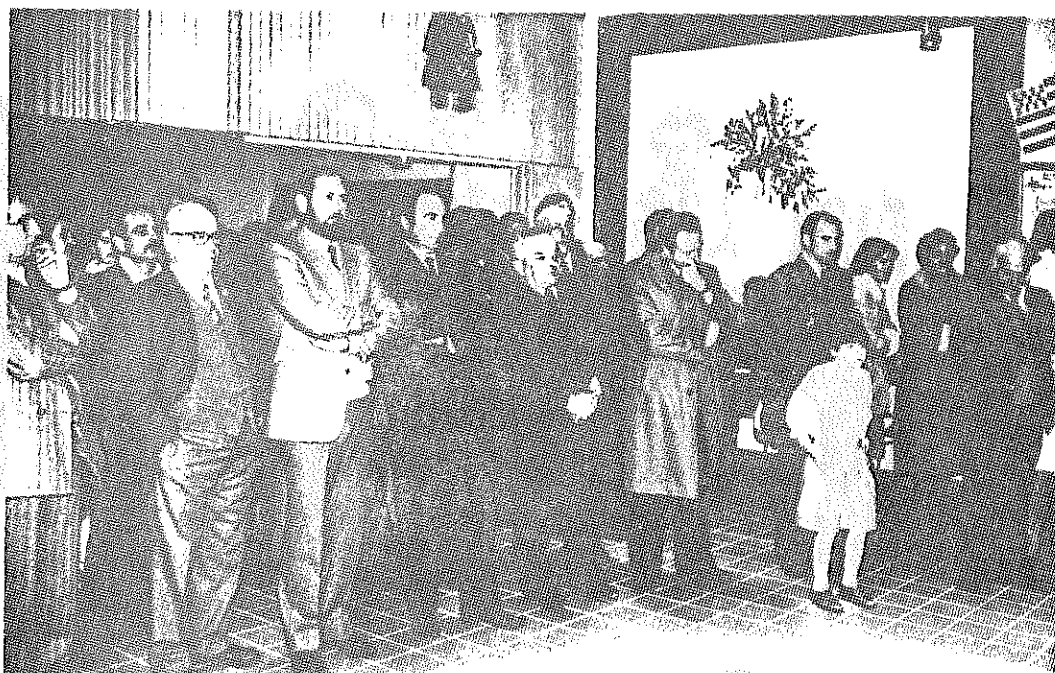
discours du
Maire
d'Ornaisons



remise des valises de vin par M. Jacky CASTY



Remise de médailles aux Présidents du Jumelage



UN AUDITOIRE ATTENTIF

Durant les quatre jours de leur séjour, nous avons essayé de leur montrer notre Bretagne, bien rapidement d'ailleurs. Une visite du littoral et de CONCARNEAU, la laiterie PREVAL à PONTIVY, le village breton de Poul-Fetan à QUISTINIC, sans oublier le Bourg, la hutte du sabotier, l'élevage de taurillons de Joseph LE FLOCH et la ferme d'Antoine LOMENECH. Nos hôtes ont été assez surpris de voir tant d'animaux au même endroit, eux qui n'ont même pas de vaches sur leur Commune !

Un bal a clôturé ce séjour et je crois pouvoir dire que nos amis sont repartis enchantés.

Notre région a effectivement dû leur plaire puisqu'ils ont fait une animation, le 19 Janvier dernier, sur la Bretagne. Des livres, des diapos, des photos..... tout ceci pour montrer, à leurs amis de chez eux qui ne la connaissent pas, que notre Bretagne est belle.

COMMISSION CEREMONIES ET FETES

Suite à la réunion du 19 Octobre qui regroupait toutes les Associations Calanaises, nous vous présentons le calendrier des Fêtes de CALAN pour l'année 1985.

6 AVRIL	:	Bal de l'A.S.CALANAISE
18 et 19 MAI	:	Kermesse des Ecoles Publiques organisée sée par l'Amicale Laïque avec Concours de boules.
1er et 2 JUIN	:	Fête des Chasseurs (Bal et Concours de boules).
22 et 23 JUIN	:	Fêtes de CALAN organisées par le Comité des Fêtes.
14 JUILLET	:	Bal organisé par le Comité des Fêtes.
28 JUILLET	:	Pardon de Fontaine-Maria.
17 AOUT	:	Tournoi de Football organisé par l'A.S.C.
14 SEPTEMBRE	:	Concours de boules organisé par l'A.S.C.
16 NOVEMBRE	:	Bal du Comité des Fêtes.

SOCIETE DE CHASSE

Voici l'an nouveau et le moment des voeux de santé et de bonheur que j'ai le plaisir d'adresser à tous les chasseurs de notre Commune et à leurs familles ainsi qu'à tous ceux et celles qui m'apportent leur aide et leur soutien pour le bon fonctionnement et la prospérité de notre société de chasse communale.

Les enfants de notre Commune se sentent aussi très motivés, les jours derniers, accompagnés de leurs professeurs, ils ont tendu leurs mains pour jeter des grains aux oiseaux qui ne trouvaient plus leur nourriture avec cette épaisse couche de neige.

A nous maintenant de tendre la nôtre, pour cela, je vous invite le 20 Février à 14 H 30 à la Salle Polyvalente pour assister à une projection de diapositives et de films, d'une durée de trois heures, sur la vie des oiseaux du département ainsi qu'un petit film "L'enfant et la chasse".

Je ne voudrais pas non plus oublier les agriculteurs dont leur aide est sans prix et qui peuvent nous soutenir, nous Chasseurs, dans cette lourde participation à la protection de la faune et à la préservation des milieux naturels. Rendez-vous fin Mai, début Juin pour le repas offert par la Société.

La Société a accordé une subvention au Bureau d'Aide Sociale ainsi qu'au Club du 3ème Age.

Evidemment, la meilleure des réussites ne créera pas d'un coup de baguette magique un paradis pour les oiseaux mais je souhaite vivement que les chasseurs soient, un jour, suffisamment payés des sacrifices qu'ils consentent car ils auront eu le courage d'essayer et le mérite d'entreprendre.

Le Président
Daniel LE NAMOURIC

CLUB du 3^{ème} AGE

Voici les activités toujours grandissantes de notre Club pour l'année 1984.

Au mois de Septembre, un voyage a été organisé en car. Le matin, visite de l'école militaire de SAINT-CYR-COETQUIDAN avec une pause au restaurant près de JOSSELIN et l'après-midi, visite du château de CRECY.

Le samedi 1er Décembre, notre Club organisait un concours de belote. Seize équipes se sont affrontées au cours de la soirée. Cette épreuve comptait pour le challenge inter-associations de CALAN.

Le 9 Décembre, repas habituel de fin d'année au restaurant LE SAEC sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Le 19 Décembre, Goûter et remise des colis par le Bureau d'Aide Sociale.

Pour ceux qui veulent adhérer à notre Club, nous nous réunissons chaque bimestre, le deuxième mercredi pour un goûter et se retrouver dans une atmosphère chaleureuse et familiale.

La Présidente
Mme Jeanne LE LEANNEC

F.N.A.C.A. CALAN . PLOUAY

Ce comité existe depuis 1969. Avec une dizaine d'adhérents, il était difficile de s'organiser, aussi, PLOUAY a bien voulu nous accepter et c'est ainsi que, depuis une dizaine d'années, nous naviguons ensemble en participant aux Congrès Départementaux, au National (BREST), organisons des voyages, sans oublier la fête annuelle du 15 Août qui nous permet de nous retrouver avec les Comités voisins.

Nous retrouvons toujours la même équipe de copains, au niveau responsabilités, et une quarantaine de membres actifs toujours disponibles. PLOUAY accueillera, cette année, le XII^{ème} Congrès les 18 et 19 Mai prochains.

Depuis un an, près de la salle des fêtes de PLOUAY, s'érige une stèle à la mémoire de nos malheureux camarades tombés à l'âge de 20 ans sur le sol algérien.

Pour CALAN - Pour PLOUAY -, lors du recueillement, nous associons toutes les victimes d'Afrique du Nord civiles et militaires, tous ceux qui, par fait de guerre, ont perdu la vie. Nous, qui avons eu la chance d'être privilégiés, honorons nos morts en souhaitant que, plus jamais, ne se renouvelle pareil drame, ainsi, nous leur apportons la reconnaissance du pays notre FRANCE à ceux qui sont morts pour "ELLE".

Le Président
Marcel SIMON.